Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260305-CNE05032606-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 05 mars 2026

Date de convocation :	19 février 2026	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	19 février 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	14

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix-neuf février deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, M. Christian TREMANT, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Marie CATREVAUX, M. Sylvain GUEDAS, M. Augustin PAULAY.

Étaient absents excusés :
M. Bertrand AUBRY,
Mme Rachel HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL.

M. Sylvain GUEDAS a été élu secrétaire de séance.

Construction de la boulangerie – CNE050326-06

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de construction de la boulangerie, au stade de l'avant-projet définitif, a été arrêtée, le 11 décembre 2025, par le Conseil Municipal pour un montant de 652 623,16 € HT :

- travaux : 589 166,41 € HT
- honoraires : 45 833,26 € HT
- provisions pour études et missions de contrôle technique et SPS : 17 673,49 € HT

Au vu des propositions retenues, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, pour les études structures, les missions de contrôle technique et de SPS, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'adapter le montant prévisionnel.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des finances a examiné, le 18 février 2026, une proposition d'adaptation de l'avant-projet définitif transmis par l'agence Burgaud.
Cette adaptation faisait suite à la nécessité de créer des locaux indépendants pour les onduleurs des panneaux photovoltaïques, un déplacement des WC, la pose des vitrines et des portes automatiques.

Aussi, il est proposé de modifier l'enveloppe prévisionnelle comme suit :

- travaux : 601 758 € HT
- honoraires : 46 816,77 € HT
- études et missions de contrôle technique et SPS : 18 100 €

soit : 666 674,77 € HT.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260305-CNE05032606-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à l'acte d'engagement passé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Agence Burgaud Architectes - BF ingénierie, afin :

- de valider, au vu du montrant de travaux, le recalcul des honoraires pour un montant de 46 816,77 € HT,
- d'entériner l'allongement de la durée des études des premières phases portée de 3 à 6 mois,
- d'autoriser le paiement direct à BF Ingénierie, co-traitant de l'Agence Burgaud Architectes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve la nouvelle version de l'avant-projet définitif, en date du 17/02/2026, avec une enveloppe prévisionnelle détaillée comme suit :
  - travaux : 601 758 € HT
  - honoraires : 46 816,77 € HT
  - études et missions de contrôle technique et SPS : 18 100 €
    soit au global : 666 674,77 € HT.
- approuve l'avenant n°1 à l'acte d'engagement passé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Agence Burgaud Architectes - BF ingénierie, afin :
  - de valider, au vu du montant de travaux modifié, le recalcul des honoraires pour un montant de 46 816,77 € HT,
  - d'entériner l'allongement de la durée des études des premières phases portée de 3 à 6 mois,
  - d'autoriser le paiement direct à BF Ingénierie, co-traitant de l'Agence Burgaud Architectes.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 11 mars 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE